

COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2011

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Daniel EXBRAYAT, Maire.
Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Fabrice MOULEYRE représenté par Louis MICHELI, ROUX Isabelle représentée par Nathalie SAGNARD, Michel SAUVANT représenté par Bernard STUCKI et Sonia VIDAL représentée par Daniel EXBRAYAT.

A été désignée secrétaire : Catherine LOUBATIERES

VOTE DU TAUX DES COTISATIONS DIRECTES

Le conseil municipal, prenant en compte l'augmentation de l'état appliquée sur les bases, décide de ne pas augmenter les taux communaux ; la taxe d'habitation reste à 7.50%, la taxe foncière sur le bâti à 11.31% et la taxe foncière sur le non bâti à 61.27%.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE

(22 pour 0 1 abstention)

Fonctionnement : Dépenses : 3 544 135.60 €
Recettes : 3 544 135.60 €

Investissement : Dépenses : 3 047 478.73 € (dont un report de 663 909.55 €)
Recettes : 3 047 478.73 € (dont un report de 142 975.00 €)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU CENTRE CULTUREL

(à l'unanimité)

Fonctionnement : Dépenses : 165 160.00 €
Recettes : 165 160.00 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU CCAS

(à l'unanimité)

Fonctionnement : Dépenses : 10 752.96 €
Recettes : 10 752.96 €

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION

Le dossier d'éclairage public alimentant le lotissement « Les Coquelicots » à la Croix des Rameaux a été présenté au conseil qui a accepté pour un montant de travaux à la charge de la commune de 3 792.73 €.

PARTICIPATION AU SIVOM

La participation communale au fonctionnement du SIVOM « De Fleuve en Vallées » reste inchangée pour 2011 et s'élève à 122 572 ¤.

ACHAT DE TERRAINS A FAY LA TRIOULEYRE

Etant donné les travaux en cours de réalisation dans ce village (PVR et traversée du bourg), le conseil municipal a saisi l'opportunité qui se présentait d'acquérir un terrain permettant de faire le joint en voirie entre la rue du Charirou et la PVR en bordure de la RN 88.

D'autre part, une maison étant en vente rue des écoles, le conseil municipal décide d'en acquérir une partie (environ 35 m²) pour permettre l'élargissement de cette rue débouchant sur le rond point à l'entrée de Fay.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces deux acquisitions.

REMBOURSEMENT GROUPAMA

La commune ayant été victime d'un sinistre au gymnase a fait l'objet d'une déclaration à la compagnie d'assurances Groupama . Celle-ci rembourse la somme de 70.68 ¤.

SUBVENTION A L'ADMR

La commune est tenue de passer une convention avec l'ADMR pour le fonctionnement de la structure « Les Berges Fleuries » afin de verser une participation qui s'élève à la somme de 51 567.49 ¤ pour 2011.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'entreprise CELNAT d'acquérir une surface de terrain d'environ 200 m² situé impasse du Bladier à la Zone Industrielle, ce qui lui permettrait un accès plus facile à sa propriété. Après réflexion, le conseil municipal n'étant pas opposé à cette transaction, décide de demander l'avis de la communauté d'agglomération et du service des domaines. Par la suite, un document d'arpentage sera établi pour définir la surface exacte vendue qui sera soumise à enquête publique.